

# JEANNE DELACROIX <sup>1</sup>

Jeanne Delacroix est originaire du Mans. Sa date de naissance n'apparaît pas dans les archives. Elle a connu la Compagnie des Filles par les Prêtres de la Mission chargés de la paroisse de Coëffort et de l'aumônerie de l'hôpital. Elle rejoint les Filles de la Charité à Paris vers 1645.

Le 24 août 1656, Jeanne s'adresse à Monsieur Portail, car elle sait qu'il a travaillé à la rédaction des Règles de la Compagnie des Filles de la Charité <sup>2</sup>.

*La très adorable volonté de Dieu soit faite.*

*Monsieur et très digne Père, bien humblement salut.*

*Je vous demande pardon de mon importunité auprès de votre charité que je prie de vous souvenir de cette petite fondation de messes<sup>3</sup> : c'est pour la gloire de Dieu.*

*Et aussi Monsieur Alméras<sup>4</sup> m'avait donné espérance d'avoir bientôt nos règles. Faut-il mourir sans avoir le bonheur de les voir ?*

*Je vous prie, Monsieur, de les demander pour moi à Monsieur Vincent, notre très honoré Père. Je les lui demande au nom de Dieu et pour son amour, à genoux, les mains jointes, qu'il plaise à sa charité donner à la Compagnie ce bienfait si important à la Compagnie afin que, de plus en plus, sa mémoire soit éternisée aussi bien sur la terre que dans le ciel.*

*Je le salue de tout mon cœur comme la plus indigne de toutes celles de la Compagnie, qui lui demande très humblement pardon de toutes les fautes et désobéissance et mauvais exemples et sujets de mécontentement que je donne depuis que je suis sa fille. Je me recommande à ses saintes prières et aux vôtres, s'il vous plaît.*

*Jugez, Monsieur, si la place que je prends à la Croix<sup>5</sup> est bonne. Vous savez que la Sainte Vierge et saint Jean sont des deux côtés et que Madeleine est aux pieds. Je me suis mise de l'autre côté de la Madeleine, sous terre, afin de recevoir le précieux sang qui découle le long de la Croix et par ce moyen mon âme sera purgée<sup>6</sup> et mon corps inconnu en ce monde.*

*C'est dans ce sentiment où je finis pour me dire dans ce saint amour, Monsieur, Votre plus humble Fille de la Charité,*

*Jeanne Delacroix, indigne.<sup>7</sup>*

*En qualité de filles de Monsieur Vincent, nous avons été saluer Mademoiselle<sup>8</sup> qui est venue aux eaux de Forges<sup>9</sup>. Elle nous a fort bien reçues et conviées à retourner la voir ; ce que nous ferons.*

*Je vous prie de recevoir deux petits fromages<sup>10</sup> qui nous ont été donnés de Madame la baronne de Villers.*

Le 8 août 1655, a lieu l'érection officielle de la Compagnie. En présence de 41 Sœurs de la Maison Mère et de Paris, Monsieur Vincent fait lecture de l'acte d'approbation de la Compagnie des Filles de la

<sup>1</sup> Echos de la Compagnie Décembre 1984

<sup>2</sup> La rédaction des Règles communes a été entreprise à la suite de l'approbation de la Compagnie par l'Archevêque de Paris en janvier 1655. (Les Règles ne seront envoyées dans les maisons qu'en 1658 !)

<sup>3</sup> Jeanne Delacroix a une petite rente qui lui vient de sa famille.

<sup>4</sup> Monsieur Alméras est Assistant de Monsieur Vincent à Saint-Lazare

<sup>5</sup> Monsieur Portail lui a sans doute écrit pour l'encourager, et a dû faire allusion à son nom : De la Croix dans le sens de purifiée

<sup>7</sup> Jeanne Delacroix Monsieur Portail – 24 août 1656 - Doc. 753

<sup>8</sup> Mademoiselle, duchesse de Montpensier, est la cousine du Roi Louis XIV

<sup>9</sup> Forges est un centre de cures thermales situé à quelques kilomètres de Serqueux

<sup>10</sup> La Normandie est réputée pour ses bons fromages.

Charité signé par le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, en janvier 1655. Avec émotion, Monsieur Vincent commente l'événement. Il insiste sur l'importance des Règles :

*« Vous avez été choisies pour être les fondements de votre Compagnie. Il faut tout de bon se donner à Dieu en action de grâces de ce qu'il vous a choisies pour être ses épouses. Il faut se donner à Dieu pour observer vos règles. »<sup>11</sup>*

Parmi les moyens proposés pour être fidèles aux Règles, Monsieur Vincent insiste sur leur lecture régulière :

*« Un autre moyen, c'est de les lire. Jusqu'ici vous ne les avez pas eues, mais vous les aurez, Dieu aidant. »<sup>12</sup>*

Jeanne Delacroix n'est pas à la Maison Mère lors de cet événement important de la vie de la Compagnie. Mais des lettres, venues de Paris, lui ont relaté ce qui s'est passé. Elle est heureuse de savoir que les Filles de la Charité, même si elles ne sont pas à Paris, pourront faire régulièrement la lecture de leurs Règles. Cela lui semble très important.

Pendant ses différents séjours à Paris, elle a écouté Monsieur Vincent, Mademoiselle Le Gras. Elle a enregistré dans sa mémoire les conseils donnés, les différents points du règlement. Mais il n'est pas facile de tout retenir. Pouvoir enfin lire soi-même ce que Dieu demande aux Filles de la Charité, pouvoir vérifier sa vie au regard de ces Règles, quelle joie pour Jeanne.

Mais le temps passe, et les Règles n'arrivent pas. Jeanne s'inquiète. A-t-on oublié la maison de Serqueux ? Le paquet s'est-il perdu ? La rédaction n'est-elle pas encore finie ? Pourtant au début de l'année 1654, Monsieur Alméras s'était arrêté à Serqueux en se rendant en Picardie au secours de la population éprouvée par la guerre. Il avait donné l'espérance aux Sœurs qu'elles auraient bientôt «les Règles communes». Comme l'attente lui semble longue...

Cette longue attente n'empêche pas Jeanne de se donner totalement à son service très prenant : la visite des malades et la catéchèse aux petites filles. Jeanne Delacroix connaît bien la région de Serqueux. C'est son deuxième séjour.

### **Premier séjour à Serqueux**

En 1647 elle est envoyée à Serqueux où elle va servir les pauvres avec Pierrette Chefdeville dont Mademoiselle dit qu'elle fait des merveilles. En janvier 1649, Jeanne Delacroix est inquiète de la santé de Pierrette. Les remèdes sont peu efficaces au XVII<sup>ème</sup> siècle, la pensée de la mort est constamment présente. Elle envoie régulièrement des nouvelles à Louise de Marillac

*« Depuis deux ou trois jours, il est un peu amendé à notre chère Sœur, mais jour et nuit elle crie de douleurs dans tout le corps. Elle se recommande à vos saintes prières et de toutes nos Sœurs. Elle commence à voir que ce n'est rien que cette vie et qu'elle n'a encore rien fait purement pour la gloire de Dieu. »<sup>13</sup>*

### **Conseillère de la Compagnie**

En janvier 1650, Jeanne vient à Paris pour sa retraite. Une chute provoque une fracture de jambe qui l'immobilise de longs mois.

En janvier 1651, Louise de Marillac constate que la fracture est «bien raccommodée», Jeanne commence à se lever. Ce long séjour à la Maison Mère a permis à Louise de Marillac d'apprécier les qualités de Jeanne Delacroix. Lorsque le Conseil se réunit le 13 avril pour choisir une Conseillère à la place d'Élisabeth Hellot décédée quelques mois plus tôt, Mademoiselle propose Jeanne :

*« C'est une fille de vertu et grand exemple. Elle a grande douceur pour les Sœurs et charité, elle est aussi de travail. »<sup>14</sup>.*

Quel témoignage envers une Sœur qui vient de passer de longs mois dans la souffrance et l'immobilité.

<sup>11</sup> Conférence du 8 août 1655 – Conf. 537

<sup>12</sup> Conférence du 8 août 1655 – Conf. 535

<sup>13</sup> Jeanne Delacroix à Louise de Marillac – 31 janvier 1649 Soc. 530

<sup>14</sup> Conseil du 13 avril 1651 – Doc. 584

La nomination de Conseillère surprend Jeanne. Deux jours plus tard, elle doit assister à son premier Conseil. Dans son humilité, elle demande à en être exemptée, ne sachant pas ce que c'est. Toute timide, elle se rend à la salle du Conseil. Le premier sujet traité est de savoir s'il faut envoyer du renfort aux Sœurs qui sont en Picardie. Monsieur Vincent interroge les Sœurs. Comme Jeanne est la dernière venue, c'est elle qui doit répondre la première. Toute émue, elle s'excuse. Mais Monsieur Vincent l'encourage. Alors, elle s'exprime simplement et donne son avis. Ses réponses apparaissent judicieuses, pleines de bon sens. Elle se montre très attentive aux difficultés que ressentent les Sœurs.

*« Il semblerait bien à propos de ne pas laisser nos chères Sœurs si seules. »*<sup>15</sup>

## **Deuxième séjour à Serqueux**

Après son mandat de Conseillère, Jeanne retourne à Serqueux comme Sœur Servante. Les Sœurs ne peuvent communier aussi souvent qu'elles le désirent, il leur est difficile de se confesser car le vicaire est sourd.

Louise de Marillac propose aux Sœurs de s'adresser au Curé, et si cela ne peut se faire, d'aller à la ville voisine. A Forges-les-Eaux, elles auront le choix entre le Curé de la paroisse ou le Couvent des Capucins. Mais avant de se déterminer à aller à Forges-les-Eaux, les Sœurs doivent réfléchir aux conséquences de leur action par rapport à la paroisse de Serqueux.<sup>16</sup>

Comme Jeanne aimerait avoir sous la main les Règles de la Compagnie. Ce serait pour elle un véritable soutien. Mais leur envoi tarde.

## **Assistante de la Compagnie**

Jeanne va, à nouveau, être rappelée à Paris. Le 22 mai 1657, les Sœurs sont réunies pour l'élection des nouvelles Conseillères. Monsieur Vincent explique les qualités requises pour cette fonction :

*un esprit bien fait, une fille sage, patiente, douce, judicieuse, une fille raisonnable qui ne s'emporte pas de passion...*

*«une bonne chrétienne, exacte à faire toutes les choses que Dieu ordonne ...*

*«une fille sans ambition, avec un esprit de simplicité, un grand zèle pour le service du prochain et le salut des pauvres...*

Les Sœurs n'ont pas difficulté à reconnaître en Jeanne Delacroix ces qualités et elles l'élisent, à la pluralité des voix, Assistante de la Compagnie. Les mandats sont, depuis 1655, réduits à 1 an. Louise de Marillac aimerait que les mandats soient prolongés, car il faut presque 3 à 4 mois avant que les Conseillères soient réellement en exercice. Mais la demande n'est pas retenue. A la Pentecôte 1658, de nouvelles Conseillères sont élues. Jeanne reprend, toute heureuse, le chemin de Serqueux. Mais pour peu de temps...

## **Sœur Servante à Châteaudun**

Le 28 décembre 1658, Barbe Angiboust meurt à l'hôpital de Châteaudun après quelques jours de maladie. Les relations avec les Administrateurs sont difficiles, la Communauté a besoin d'une bonne Sœur Servante. Sulpice Dubois, l'une des Sœurs de la Communauté est très gentille, mais elle est «très gamine», Anne Bocheron, la deuxième Sœur ne peut faire face seule à tout le travail. Le choix de Louise de Marillac va se porter sur Jeanne Delacroix pour assurer le remplacement de Barbe si aimée par la population.

Jeanne se met avec ardeur à ce nouveau travail dans l'hôpital. Louise de Marillac lui recommande la prudence :

*« Ne vous laissez pas accabler sous le faix. »*<sup>17</sup>

Louise connaît la grande bonté de Jeanne. Elle lui recommande d'avoir soin de ses compagnes :

---

<sup>15</sup> Conseil du 15 avril 1651 – Doc.. 585

<sup>16</sup> Louise de Marillac à Jeanne Delacroix – 5 novembre 1653 – Ecrits 430

<sup>17</sup> Louise de Marillac à Jeanne Delacroix – 26 mars 1659 – Ecrits 637

« Vous avez si grand support que vous ne vous apercevez pas toujours des choses à craindre. »<sup>18</sup>

En février 1660, Jeanne reçoit une lettre de Louise de Marillac. Se doute-t-elle alors qu'il s'agit de la dernière lettre écrite par la Fondatrice des Filles de la Charité. Combien de fois Jeanne a-t-elle relu ensuite les ultimes recommandations de Mademoiselle. Louise de Marillac lui souligne l'importance du rôle de la Sœur Servante :

« Aidez les Sœurs à travailler à leur perfection.,. »

Louise de Marillac demande de lui donner un compte rendu sur la manière dont chacune de ses compagnes remplit son service et vit sa vie de Fille de la Charité. Elle rappelle aussi que le service des Pauvres ne trouve son sens plénier que s'il est fait à la suite et à l'imitation de Jésus-Christ. En terminant sa lettre, Louise souhaite à Jeanne la paix profonde qu'elle-même éprouve à la fin de sa vie.

« Ainsi expérimenterez-vous la paix de l'âme appuyée sur son Bien-Aimé. »<sup>19</sup>

Quelques jours après le décès de Louise de Marillac, Monsieur Vincent envoie une lettre circulaire toutes les Sœurs qui sont hors de Paris. La peine est grande, particulièrement celle de Jeanne Delacroix. Une profonde amitié et estime s'étaient nouées entre elle et La Supérieure de la Compagnie. Le 5 juin suivant, Monsieur Vincent demande à Jeanne de venir à Paris pour traiter une affaire importante. Il lui demande de bien tout mettre en ordre afin que les pauvres ne souffrent pas de son absence. Mais, ajoute-t-il, ce voyage n'est que pour un temps.

### **Sœur Servante à l'hôpital de Chartres**

En 1664, Jeanne est choisie pour aller commencer un nouvel établissement à Chartres. Elle est accompagnée d'une jeune Sœur Farre de Saint-Roch qui vient de prononcer les premiers Vœux.

Dans une lettre à Marguerite Chétif, la Supérieure Générale, Jeanne signale qu'elle est malade. De violents maux de tête qui irradiant dans la nuque et les dents la font beaucoup souffrir. De plus, elle est devenue sourde. Elle s'efforce d'unir ses souffrances à celle de Jésus-Christ en Croix.

On ne sait pas combien de temps Jeanne est restée à Chartres au service des malades. Et il est bien dommage que la conférence sur ses vertus ne nous soit pas parvenue ! Monsieur Vincent n'écrivait-il pas à Jeanne Delacroix dès 1654 :

« Notre Seigneur m'a donné de l'estime pour vous et pour vos conduites. »<sup>20</sup>

Jeanne a toujours désiré être toute à Dieu. Mais combien la rencontre de son Seigneur en l'oraison lui a paru souvent difficile. De plus, les besoins des pauvres l'obligeaient parfois à « quitter Dieu pour Dieu ».

Louise de Marillac s'est réjouie en parcourant une lettre de Jeanne Delacroix. Combien elle est heureuse de voir les Sœurs découvrir et comprendre que le service des pauvres est aussi lieu de rencontre du Seigneur.

« Oh ! qu'il est vrai que les âmes qui cherchent Dieu le trouvent partout, mais particulièrement dans les pauvres. Que j'aime votre pensée sur ce sujet, elle m'a donné sujet de louer Dieu. »<sup>21</sup>

---

<sup>18</sup> Louise de Marillac à Jeanne Delacroix – 26 mars 1659 – Ecrits 637

<sup>19</sup> Louise de Marillac à Jeanne Delacroix – 2 février 1660 – Ecrits 673

<sup>20</sup> Monsieur Vincent à Jeanne Delacroix – 13 novembre 1653 – Doc. 667

<sup>21</sup> Louise de Marillac Jeanne Delacroix – 5 novembre 1653 – Ecrits 430